

obe^a



JEUDI 6 FEVRIER 2025

www.obea.fr

Gérer les avenants dans le cadre des marchés publics

OBJECTIFS

- Connaître les possibilités et les limites à la modification d'un marché
- Maîtriser le formalisme entourant la conclusion de ces actes

PUBLIC

Cadres du service des marchés publics

PROGRAMME

1- Cadre général des avenants

- Définition juridique : avenant et décision de poursuivre
- Les avenants dans le Code des Marchés Publics
- Conditions de passation des avenants

2- La décision de poursuivre

- Définition des CCAG travaux et autres
- Cadre de mise en Œuvre
- Modalités de passation des décisions de poursuivre

3- Les avenants

- Les circonstances de la passation
- Les formalités de passation
- Les différentes situations d'exécution
- Les suggestions techniques imprévues

4- Les risques de passation

- Le bouleversement économique du marché
- Les avenants interdits
- Les avenants de transfert
- La jurisprudence des avenants

TOUTES LES SESSIONS